



**Mardi  
22h30**

## **Marianne se rend à l'internat dans une chambre réservée pour ses soins.**

**Lundi, en soirée, tous les internes du lycée regagnent leur chambre pour la nuit.**

Marianne est en première Bac technologique Sciences et technologie de l'agronomie et du vivant (STAV). Interne, elle rejoint une chambre un peu isolée de l'internat, mais sur le même pallier pour bénéficier de soins, Marianne ayant des difficultés de respiration et de motricité. Elle souffre d'une myopathie.

### **Points de vigilance**

> Chaque soir, Marianne regagne sa chambre à l'internat vers 22h20 tandis que les autres élèves sont en chambre à 22h. Elle souhaite rester discrète face aux soins engendrés par sa maladie ;

> La classe de Marianne est accessible en ascenseur. Elle dispose d'une clé de l'ascenseur pour faciliter ses déplacements entre la salle de classe, la restauration et les salles de travaux pratiques ;

Marianne est très menue et fatigable ;

> Elle bénéficie d'adaptations spécifiques en éducation physique et sportive (EPS) ;

> L'équipe éducative reste attentive à son état de fatigue.



### **Gros plan**

#### **L'accessibilité des locaux**

D'une manière générale, les personnes avec un handicap moteur peuvent être autonomes à condition de se trouver dans un cadre accessible.

La largeur des accès, le revêtement de sol, les marches et les pentes, le franchissement des obstacles sur le parcours, les ascenseurs sont autant d'éléments qui peuvent être des facilitateurs ou au contraire des obstacles dans le parcours des personnes avec un handicap moteur. Il faut penser l'accessibilité de la chaîne de déplacement tout au long du parcours. L'accès aux services publics est un droit reconnu à tous les citoyens. L'accessibilité des établissements recevant du public fait l'objet d'une réglementation issue de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

#### **Pour aller plus loin**

Accessibilité Article R. 111-19-2 du Code de la construction et de l'habitation  
Observatoire national de la Sécurité et de l'Accessibilité des établissements d'enseignement,  
Référentiel d'appréciation de l'accessibilité d'un lycée, 2013 :

<http://www.education.gouv.fr/ons/pid31805/l-observatoire-national-de-la-securite-et-de-l-accessibilite-des-etablissements-d-enseignement.html>

# Accueil d'une élève myopathe à l'internat du Lycée d'Enseignement Agricole Privé du Val de l'Ouin Mauléon (CNEAP)

## **Le contexte de l'action Pour accueillir cette élève, il fallait que le lycée soit accessible et qu'on lui permette de s'isoler le soir pour le temps des soins ou pour se reposer.**

L'autonomie de cette jeune fille équivaut à celle de ses camarades. La seule différence est son accès facilité à l'ascenseur avec la clé qu'elle a en permanence sur elle et à l'accès libre à sa chambre pour ses soins.

L'ascenseur lui permet de réaliser ses déplacements de manière autonome et sans se fatiguer. Une chambre lui est réservée. Elle peut ranger son appareil respiratoire à l'année (elle dispose d'un autre appareil à la maison pour les vacances).

## **Les objectifs de l'action**

Inclure une élève en situation de handicap sans que ce handicap ne la stigmatise. Accueillir l'élève à l'internat en lui permettant de s'isoler le soir dans une chambre pour bénéficier de soins (utilisation d'un appareil respiratoire en autonomie).

## **Les bénéficiaires**

L'élève. La présence de l'ascenseur assure l'accès à tous les élèves porteurs de handicap moteur ou ayant des difficultés de motricité temporaires ou permanentes.

## **L'organisation et les contenus de l'action**

L'élève dispose d'une chambre un peu à l'écart de l'internat, fermée à clé dans laquelle elle peut rester vingt minutes chaque soir pour ses soins. Dans cette chambre, son appareil respiratoire est à disposition. Elle l'utilise en autonomie, seuls les élèves de sa chambre savent qu'elle bénéficie de soins particuliers, car elle n'accepte pas que l'on voit cet appareil vital pour sa respiration.

## **Bilan et prospective**

La mise en place d'une chambre à l'écart de l'internat a permis de rassurer l'élève et la famille. Elle vit normalement au lycée, son handicap est invisible. Les élèves savent qu'elle est malade puisqu'elle bénéficie d'une clé pour l'ascenseur et qu'elle bénéficie d'adaptation en éducation physique et sportive (EPS), mais elle est considérée comme n'importe quel autre élève du lycée.

De façon plus générale, l'accueil de jeunes en situation de handicap moteur est possible car le lycée est accessible et doté d'un ascenseur.

La satisfaction de l'équipe et de la famille est de pouvoir accueillir une jeune en situation de handicap et de lui permettre de poursuivre une scolarité en milieu ordinaire avec des mesures simples. L'accessibilité du lycée et l'accueil de la communauté éducative et pédagogique permettent de ne pas stigmatiser l'élève qui ne souhaite pas parler de son handicap. Marie évolue dans l'établissement en toute autonomie à laquelle elle tient beaucoup.

## **Le porteur de projet**

Corinne BAUDRY-GELLE, chef d'établissement